

Superintendent of
Financial
Services



Surintendant des
services
financiers

LE SURINTENDANT DES SERVICES FINANCIERS

RELATIVEMENT À la *Loi sur les assurances*, L.R.O. 1990, chap. c.1.8, telle que modifiée (ci-après la « Loi »), en particulier l'article 392.5;

ET RELATIVEMENT À M. Brian HARKNESS, agent d'assurance-vie, permis numéro 94016367

ORDONNANCE

Conformément à un procès-verbal et à un exposé des faits convenus, présentés en tant qu'annexe « B », qui ont tous été déposés, j'ordonne par la présente la révocation du permis d'agent d'assurance-vie de Brian HARKNESS (permis numéro 94016367) en date d'aujourd'hui.

FAIT À Toronto (Ontario) ce _____^e jour de _____ 2016.

Heather Driver
Directrice, Délivrance des permis
Direction de la délivrance des permis et
de la surveillance des pratiques de l'industrie

En vertu des pouvoirs délégués par

le surintendant des services financiers